

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 août 2023.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, FLEURAT Christian, GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Etaient absents excusés : Mmes ARCHENY Céline (pouvoir à ZIVKOVIC Pascale), DONZELLE Annie, IRLES Marie-José

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 26 juin 2023

Désignation d'un secrétaire de séance : GINDRE Roland

1/ DECISION MODIFICATIVE N°2 – M57 – BUDGET PRINCIPAL 2023 – 23

Virement de crédits

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Autres	2188 Op. 203	- 416.02		
Autres	2188 Op. 154	+ 416.02		

2/ REMBOURSEMENT DE TRAVAUX A UN ADMINISTRE 2023 - 24

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de travaux chez Monsieur et Madame CONTET (démontage d'un mur et création d'un nouveau mur), l'entreprise qui a effectué les travaux a repris une grille située sur la voirie (grille collectant des eaux ruisselant sur la voirie). Ces travaux ont été facturés par l'entreprise PETIOT Stéphane Terrassement et Aménagements à Monsieur et Madame CONTET, pour un montant de 260.00 euros H.T. soit 286.00 euros T.T.C.

Monsieur le Maire propose de rembourser la somme de 286,00 euros à Monsieur et Madame CONTET.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

ACCEPTTE le remboursement des travaux correspondant à la reprise de la grille sur la voie publique, pour un montant de 260.00 euros H.T., soit 286.00 euros

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

3/ FINANCEMENT DE LA MAISON DE SANTE DU FRÊNE 2023 - 25

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le territoire est confronté à une pénurie de médecins. La Maison de santé du Frêne n'est pas épargnée par cette problématique. Afin de faciliter l'installation de nouveaux médecins et après plusieurs rencontres, les communes environnantes ont décidé de participer au financement de la maison de Santé du Frêne. Cette participation des communes concernera le financement du poste de secrétaire médicale et sera basée sur le nombre d'habitants de la commune et le nombre d'habitants dont le médecin référent exerce à la Maison de santé. La commune de Saint Martin du Fresne passera une convention avec la société civile de moyens de la Maison de santé du Frêne et procédera au paiement de la somme globale ; les communes participantes signeront une convention avec la commune de Saint Martin du Fresne, pour le reversement des sommes correspondantes.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de se prononcer sur cette question.

Les conseillers municipaux considèrent tout d'abord que la santé doit rester du domaine de l'Etat et non des communes. De plus, il n'existe aucune garantie que les habitants de la commune seront acceptés à la Maison de santé du Frêne, même si la commune de Sonthonnax-la-Montagne participe à son financement. En outre, il n'est pas exclu que la commune reçoive d'autres demandes de financement, du fait que certains habitants fréquentent certainement d'autres maisons de santé que celle du Frêne.

Enfin, les conventions qu'il est proposé de signer ont une durée de 5 ans ; les conseillers municipaux ne veulent pas prendre un tel engagement, dont la durée dépasserait leur mandat.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

REFUSE le financement du poste de secrétaire médicale de la Maison de santé du Frêne.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

4/ QUESTIONS DIVERSES

4-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY

RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 23 H0006	ZIVKOVIC Pascale	Changement de menuiseries – installation de volets roulants solaires – rénovation de balcon – changement de poteau bois par poteau revêtu tôle laquée coloris gris	11/04/2023	ARRETE DE NON OPPOSITION

Il reste des déclarations préalables non régularisées (travaux réalisés sans déclaration en mairie) ; il est demandé à la secrétaire d'établir la liste afin que les élus en informent les administrés concernés afin que le nécessaire soit fait sans délai.

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

Les plantations ont assez bien résisté aux chaleurs.

Il faut prévoir la confection de décoration de Noël.

Commission «Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY (représentée par Pascale ZIVKOVIC)

La rentrée scolaire s'est bien passée.

Effectif actuel : 34 enfants : 21 dans la classe des « Petits » et 13 dans la classe des « Grands ».

De nombreux enfants sont inscrits à la cantine ; certains jours, les effectifs peuvent atteindre les 29 (dont 18 « Petits »).

Plusieurs enfants sont inscrits à la garderie du soir.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE :
(représentée par Xavier CHAPON)

- une réunion concernant l'élaboration du plan d'aménagement forestier aura lieu le vendredi 13 octobre 2023, heure à définir

- une réunion sur le terrain - sapins secs aura lieu le vendredi 22 septembre 2023.

Commission « Travaux, Bâtiments, Patrimoine » : vice-président Roland GINDRE

* Les volets de l'école ont été changés.

Bilan de l'opération :

Montant des travaux : 4 218.74 euros (3515.62 euros H.T.)

Montant de la DETR : 2 110 euros

* Les pompes à chaleur ont été installées pour le chauffage de l'école et de l'Espace Berchet

Bilan de l'opération :

Montant des travaux :

- GONCET = 65 040.00 euros (54 200.00 euros H.T.)
- BM ELECTRICITE = 2 479.03 euros (2 065.86 euros H.T.)
- création dalle : montant des matériaux = 138.92 euros T.T.C.

Dalle réalisée par l'employé communal

Montant de la DETR : 15 691.00 euros

Montant du fonds de concours HBA : 10 460.98 euros

Montant de la subvention du Département de l'Ain, accordée dans le cadre du dispositif de transition écologique : 10 461 euros.

Voir si l'on peut nettoyer la cuve à fuel pour récupérer l'eau de pluie ...

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

Nous sommes toujours en attente de la mise en route de la station d'épuration d'Heyriat ; les résultats des derniers tests ne sont pas encore connus.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

- la courroie de distribution du bus et le contrôle technique ont été réalisés
- prévoir de changer la courroie de distribution de la Citroën Berlingo
- Le distributeur du tracteur est en soudure (soudure laser)

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES
RAS

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY

Prévoir des reprises de concessions dans les 2 cimetières communaux.

4-2. Admission en non-valeur – créance irrécouvrable 2023 - 26

Monsieur le Maire indique que l'état des restes à recouvrer établi par le Service de Gestion Comptable présente des recettes irrécouvrables du fait de leur montant inférieur aux seuils de poursuite, pour un total de 1.30 euros, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° Titre	Facture	Montant	Objet	Motif
238/2021		0.10	Loyer FREE MOBILE	Montant inférieur au seuil de poursuite
259/2021		1.20	Loyer octobre GUEDON-LANGOT	Montant inférieur au seuil de poursuite
		1.30		

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en créance irrécouvrable proposée ci-dessus pour un montant de 1.30 euros, étant précisé que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice

2023 du budget communal et que les crédits sont prévus au compte 6541 « créances admise en non-valeur ».

4-3. Maisons Semcoda – une seule haie a été taillée vers les maisons Semcoda ; la tonte et la taille des haies reviennent à la Semcoda.

La secrétaire va se renseigner auprès du bailleur social.

4-4. Panne connexion téléphones portables – les orages de samedi dernier ont endommagé deux cartes de l'antenne relai située au Mont Grisot ; ces pièces ont été remplacées et des mises à jour ont dû être réalisées par les différents opérateurs de téléphonie mobile ; la panne a duré plusieurs jours.

Séance levée à 21h50

APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023